

**COMMUNE  
DE  
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 23 octobre 2014

**Extrait des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 octobre 2014**

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire  
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 15

Présents : SPITZER François - KOESSLER Michèle - ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine -  
BURGER Sylvie - FRITSCH Christelle - FUCHS Albert - FUCHS Didier - GANTZER Pierre -  
LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

**DCM 66-2014**

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**Location de la chasse communale pour la période 2015 – 2024 : affectation du produit de fermage**

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 ;

VU la délibération n° 58-2014 du 23 septembre 2014 décidant le mode de consultation des propriétaires ;

VU le procès-verbal du 1<sup>er</sup> octobre 2014 constant que 2/3 des propriétaires possédant plus de 2/3 de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la Commune

après en avoir délibéré

- **PREND ACTE** que la majorité qualifiée est atteinte pour abandonner le produit de la chasse à la Commune
- **DÉCIDE** d'affecter le produit de la location des baux de chasse de WINGERSHEIM à l'intérêt collectif local
- **PRÉCISE**, en conséquence, de poursuivre sa politique de soutien aux investissements de l'Association Foncière.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 67-2014**

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétence des communes

**Location de la chasse communale pour la période 2015/2024 : approbation de la convention de gré à gré**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 ;

VU les baux de chasse conclus en 2005 avec l'Association de Chasse « Du Klausberg » représentée par M. ARBOGAST Robert ;

VU la demande de renouvellement des baux de chasse présentée par le Président de l'Association en date du 17 septembre 2014 ;

VU les propositions financières de l'Association ;

**Considérant** l'avis favorable du 16 octobre 2014 de la Commission Consultative Communale de la Chasse ;

**Considérant** la gestion cynégétique des locataires sortants, les extensions urbaines et les contraintes réglementaires actuelles

Et après avoir entendu l'exposé du Maire :

- **DÉCIDE** de fixer à **650 ha** la contenance des terrains à soumettre à la location
- **DÉCIDE** de procéder à l'attribution des droits de chasse en deux lots répartis comme suit :  
**Lot 1 : 350 ha**                      **Lot 2 : 300 ha**
- **DÉCIDE** de conclure pour la location de la chasse **deux conventions de gré à gré** pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 avec l'**Association de Chasse « DU KLAUSBERG »** ayant son siège à BRUMATH 7 rue du Moulin et représentée par son Président M. ARBOGAST Robert moyennant les loyers annuels suivants :
  - **Lot 1 : 350 ha pour la somme de 4.400 €**
  - **Lot 2 : 300 ha pour la somme de 4.100 €**
- **PRÉCISE** que le recouvrement des loyers s'effectuera en un seul versement à la date du 1<sup>er</sup> avril de chaque année
- **APPROUVE** les dispositions du Cahier des Charges qui s'appliquent de plein droit au locataire ainsi que les éventuelles modifications ultérieures
- **DEMANDE** à l'Association de porter ses efforts sur l'élimination des nuisibles
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions de gré à gré avec l'Association de Chasse « DU KLAUSBERG » pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
**DCM 68-2014**

**1 – Commande publique**

**1.4 – Autres contrats**

**Avenant au contrat d'assurance GROUPAMA**

La liste des biens de la Commune de WINGERSHEIM, assurés par GROUPAMA, a été mise à jour donnant lieu à un avenant au contrat qui expire le 31/12/2015, à savoir :

- démolition des immeubles KOESSLER (Impasse des Bonnes Gens) et ancienne école (2 rue de la Libération).

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat de police VILLASUR 2 souscrit par la Commune auprès de GROUPAMA Alsace – Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles des Houblonnières.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
**DCM 69-2014**

**3 – Domaine et patrimoine**

**3.5 – Autres actes de gestion du domaine public**

**Levée d'un droit de résolution**

Le Maire explique aux élus que lors des opérations de lotissements communaux et en particulier à la vente des lots, la Commune dispose d'un droit de résolution inscrit au Livre Foncier au cas où les parcelles ne seraient pas sur bâties dans les délais prescrits. Les immeubles sont donc grevés de cette charge lors des reventes.

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé, il convient de donner pouvoir au Maire de signer, au nom de la Commune, la levée de ce droit de résolution

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DONNE** pouvoir au Maire, pour la durée de son mandat, à l'effet d'exécuter toute mainlevée de droits de résolution au profit de la Commune de WINGERSHEIM sur tout immeuble ou bien des lotissements communaux

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes de résolution correspondants.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 70-2014**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

**Subvention pour l'Association TAMBOV**

Le Conseil Municipal,

**VU** la demande de subvention présentée par l'Association « Pèlerinage Tambov » qui organise tous les 2 ans un pèlerinage sur les lieux du camp pour les anciens mais aussi pour les descendants des victimes ;

**CONSIDERANT** que ce pèlerinage est précédé par une équipe de jeunes bénévoles qui vont, une semaine durant, nettoyer et restaurer le « carré français » de ce lieu de mémoire :

- **DÉCIDE** d'attribuer une aide exceptionnelle de **100 €** à l'Association « Pèlerinage Tambov » ayant son siège 21 rue des Vignes à REICHSHOFFEN
- **PRÉCISE** que cette subvention contribuera à soutenir cette action des jeunes en 2014 et sera versée au compte 30087.330242.00020078801.94 ouvert à l'Agence CIC de VENDENHEIM.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 71-2014**

7 – Finances Locales

7.3 - Emprunts

**Financement du Lotissement « Les Houblonnières » - crédit relais**

Le Maire rappelle l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 600.000 € le 5 décembre 2013 pour le financement des acquisitions foncières pour le projet de Groupe Scolaire Intercommunal. Il souligne qu'il y a lieu de couvrir cette dette en totalité ou partiellement à l'échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

**VU** l'article L 2122-22 du CGCT ;

**VU** le budget primitif 2014 ;

**VU** le démarrage des travaux de viabilisation du Lotissement « Les Houblonnières » ;

**VU** les propositions de financement réceptionnées

et après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré :

- **DÉCIDE** de réaliser un crédit relais de **800.000 €** auprès de **Caisse du Crédit Mutuel LA VALLÉE** 34 rue du Gal Leclerc à MOMMENHEIM aux conditions suivantes :
  - Prêt à taux fixe de 1,30 %
  - Durée 3 ans
  - Remboursement par affectation du prix de vente des terrains
  - Intérêts arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
  - Frais de dossier 0.10 % payables à la signature du contrat
  - Décaissement partiel dès signature du contrat et du solde avant le 31 janvier 2015
  - Possibilité de remboursement anticipé sans préavis ni pénalité
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents s'y rapportant.

*(adoptée à l'unanimité)*

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

### Attribution de travaux paysagers

Le Maire expose que les récents travaux de voirie réalisés par la Sté Jean LEFEBVRE comportent quelques aménagements paysagers notamment aux abords de l'église et à l'intersection des rues de la Libération et du 24 Novembre (Place des Acacias).

Le Conseil Municipal a examiné ces dernières semaines plusieurs variantes d'aménagement qui ont nécessité concertations et échanges sur place avec les auteurs des projets. Une dernière version corrigée a donc été projetée, projet qui a eu l'avis favorable de M. MILOCHAU, urbaniste paysagiste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre n° 1 tant sur le parvis de l'église que sur la Place des Acacias
- **DEMANDE** au Maire d'y faire apporter quelques modifications mineures
- **CONFIE** les travaux à l'Atelier paysager **Julien KISTLER à KILSTETT** pour un montant estimatif de **15.000 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à passer commande pour ces travaux paysagers.

*(adoptée à l'unanimité)*

Pour extrait conforme  
Le Maire : FREUND Bernard

